

TERMES DE REFERENCE

Portant mise en place d'une plateforme d'échanges public/privé sur la thématique de l'électrification rurale

1. CONTEXTE

Depuis l'adoption de la NPE en 2015, nombreux sont les opérateurs / promoteurs, bailleurs de fonds qui s'intéressent au programme national d'électrification rurale.

Actuellement, sur les **63 sociétés /entreprises /Associations** titulaires de contrats d'autorisation /concession délivrés par le Ministère en charge du secteur énergie, seulement quelques **28 sociétés/entreprises** continuent à assurer la production et distribution d'électricité dans les zones rurales de Madagascar.

Nombreux sont les contraintes/ obstacles d'ordres techniques, financières, administratives rencontrés par ces opérateurs durant l'exercice de leurs engagements contractuels.

Par ailleurs, d'autres nouveaux promoteurs/ investisseurs / opérateurs, nationaux et internationaux, se lancent dans la prospection du marché de l'électricité dans les régions notamment dans le domaine de l'hydroélectricité et solaire

Face à ces constats et suite à des demandes de la part de plusieurs opérateurs et professionnels du secteur de l'électrification rurale, la mise en place d'une plateforme d'échange et de réunions périodiques s'avère nécessaire.

Se référant aux dispositions de l'article 3 du décret 2002-1550 instituant l'Agence de développement de l'Electrification rurale, parmi les missions de l'ADER sont de:

- ✓ assurer les conditions de viabilité technique, économique et financière des Exploitants en milieu rural, notamment par la promotion et l'émergence de nouveaux exploitants ainsi qu'une assistance technique à ces Exploitants;
- ✓ Suivre les activités relatives à l'électrification rurale dans tous ses aspects économiques, statistiques et techniques

A ce titre, l'ADER, avec l'appui de ces partenaires, se proposent d'engager la mise en place de cette plateforme d'échanges.

2. OBJECTIFS

L'objectif de cette proposition consiste en la mise en place d'une plateforme d'échange qui verrait la participation de tous les opérateurs et les partenaires de l'Electrification Rurale afin d'exprimer leur intérêt réciproques de mieux se connaître et aussi de disposer d'un espace de concertation qui leur permettrait de :

- ✓ faciliter le dialogue Public /privé et la concertation entre les opérateurs d'électrification rurale et favoriser l'harmonisation ainsi que la normalisation des pratiques et stratégies de l'électrification rurale ;
- ✓ échanger les bonnes pratiques et un partage des problématiques communes et points de blocage rencontrés lors de la mise en œuvre des projets d'électrification rurale ;
- ✓ la remontée d'informations qui pourrait s'avérer utile pour l'ADER notamment pour la formulation de son plaidoyer en direction des autorités de tutelle pour avancer dans la promotion de l'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables

Cette plateforme d'échange ne fait pas obstacle aux activités de l'Association des Opérateurs Privés en Electrification de Madagascar (AOPEM) et du Groupe Réflexion Energie (GRE).

3. RESULTATS ATTENDUS

Cette plateforme servirait de :

- a. **Plateforme de communication pour l'ADER.** Les réunions permettraient à l'ADER de réunir la plupart des opérateurs de l'électrification rurale intéressés et de leur partager des informations clés sur des thèmes non limitatifs touchant la réglementation en vigueur, la planification, les appels d'offre, les informations techniques, procédures d'obtention des autorisations et concessions, détaxes, mesures d'adaptation au changement climatique, etc.
- b. **Plateforme de Capitalisation d'expérience et partage d'Idées. Partage de bonnes pratiques et de points** de blocage des projets respectifs. Des sujets / discussions pourraient être abordés tels que les conditions de détaxation du matériel d'importation, le raccordement au réseau JIRAMA, interface JIRAMA/ER, les aspects Techniques & Stratégique (Développement de turbine de fabrication locale, Poteaux de transport / Compteur Prépaiement / la stratégie de raccordement productifs, la protection des bassins versants, mise en route des installations, relations/contractualisations avec les autorités locales, etc.
- c. **Promotion de partenariats / Commandes groupées entre opérateurs.**
Commande groupée de matériel (compteur, câbles électriques etc.)
Promotion des partenariats entre opérateurs nationaux
- d. **Plateforme d'échange et de formation par les PTF/organismes intermédiaires de mise en œuvre de projets d'ER.**

4. ORGANISATION

La plateforme aura une structure très légère ne nécessitant pas de formalisation institutionnelle ni de moyens de fonctionnement spécifique. Cette structure n'a pas vocation à se substituer aux initiatives existantes (AOPEM, GRE...).

Les membres sont tous les opérateurs (sociétés, entreprises, associations,) titulaires de contrats d'autorisations / concessions ou des nouveaux venus dans le secteur, les partenaires et bailleurs de fonds actifs dans le secteur.

Des représentants des départements ministériels pourraient être invités à la réunion en fonction des thèmes à débattre.

La plateforme se réunit **2 fois par an** et si besoin, des réunions extraordinaires se tiendraient sur demande des membres ou convocation de l'ADER.

L'ADER propose un ordre du jour indicatif, partagé 30 jours avant la tenue de la réunion, le cas échéant amendé sur proposition des participants.

Le Secrétariat est assuré par l'ADER, en tant qu'organisateur.

Le Lieu sera fixé par l'ADER ou sur demande des membres en fonction des objectifs et thèmes à débattre